



Déclaration du maire de l'arrondissement de Verdun, M. Claude Trudel, à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Verdun, tenue le 3 juillet 2012

Le texte lu fait foi

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Comme vous le savez sans doute maintenant, l'Assemblée nationale du Québec a modifié unanimement, le 14 juin dernier, l'Article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre la construction d'une école primaire dans une petite portion du parc de la Fontaine.

D'entrée de jeu, je veux remercier le gouvernement du Québec, son Ministre des affaires municipales et de l'aménagement du territoire, monsieur Laurent Lessard et notre député Henri-François Gauthrin d'avoir donné suite à notre demande d'inclure les institutions d'enseignement primaires et secondaires dans l'Article 89. Je remercie également les partis d'Opposition et les députés indépendants qui ont, par leur accord, facilité la passation rapide de cet amendement, lequel rend très certainement heureux une très forte majorité des résidents de L'Île-des-Sœurs, notamment les parents.

Nous n'avons pas tardé à aller de l'avant. Dès ce matin, nous avons annoncé que l'arrondissement de Verdun et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) unissaient leurs efforts pour concrétiser ce projet.

Il faut savoir que l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit une démarche participative sous la gouverne de l'Office de consultation publique de Montréal.

Mais auparavant, des étapes restent à franchir pour donner le feu vert à la construction de cette école tant attendue par les parents de L'Île-des-Sœurs.

Premièrement, la Commission scolaire doit finaliser et faire approuver les plans de la future école par le Comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) de la Ville de Montréal et par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement. Il est prévu que cette étape soit complétée en octobre prochain.

Ce n'est qu'après avoir obtenu l'aval de ces deux comités que nous pourrons entamer la procédure liée à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89.1. Selon le calendrier prévu, le Conseil de l'arrondissement de Verdun procèdera, en octobre, à l'adoption d'une résolution à l'effet de demander au Conseil municipal d'adopter le projet de règlement et de demander à l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à une consultation publique. Cette étape sera franchie lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville à la mi-octobre ou à la mi-novembre. La ou les séances d'information et de consultation de l'OCPM et la remise de son rapport devraient s'étendre sur une période de 3 ou 4 mois. Il faudra compter entre un et deux mois additionnels pour que le projet ne revienne devant le conseil d'arrondissement après son adoption par le Conseil municipal.

Pour permettre d'accélérer le processus, nous envisageons la possibilité de tenir une assemblée extraordinaire, sitôt le projet de la CSMB déposé.

Bref, il faut compter environ huit mois entre le dépôt du projet au Conseil d'arrondissement et son retour après son adoption au Conseil de la Ville, ce qui signifie que l'ensemble de la procédure devrait se terminer au mois de juin 2013.

Nous entendons tout mettre en œuvre pour que la nouvelle école voie le jour le plus rapidement possible. Si tout se déroule selon l'échéancier, l'établissement pourrait accueillir ses premiers élèves à la rentrée 2014-2015. D'ici là, l'aménagement de sept classes à l'ancienne école Crawford permettra à la Commission scolaire de répondre à ses besoins grandissants à L'Île-des-Sœurs.

Nous entamerons donc un processus de consultation hautement démocratique auquel nous participerons activement. Et nous invitons aussi les citoyens intéressés à s'impliquer dans cette démarche.

Je vous remercie de votre attention.